

COMMUNE
DE NYONS

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 12 février 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 25
Nombre de conseillers absents : 1
Nombre de pouvoirs : 3
Date de la convocation : 6 février 2024

Etaient présent(e)s : M. Thierry DAYRE - Mme Marie-Christine LAURENT - M. Thierry TATONI - Mme Aurore AMOURDEDIEU - M. Pascal LANTHEAUME - Mme Odile PILOZ - Mme Aurélie LOUPIAS - M. Jean-Luc GREGOIRE - M. Roger VIARSAC - Mme Martine BERGER-SABATIER - Mme Colette BRUN-CASTELLY - M. Daniel MOUTARD - M. Christian CARRERE - M. Yves RINCK - M. Christian TEULADE - Mme Martine BERTHE - M. Patrick CATHENOZ - Mme Monique BOTTINI - Mme Jocelyne AUDIBERT - Mme Nadia MACIPÉ - Mme Florence BOUNIN - Mme Marilyn FLAMAIN - Mme Isabelle TEISSEYRE - M. Virgile VAN ZELE

Pouvoirs :

M. Didier ROUSSELLE, pouvoir à Mme Martine BERGER-SABATIER
M. Erwan ALLÉE, pouvoir à M. Pascal LANTHEAUME
Mme Anne TAILLEUX, pouvoir à Mme Odile PILOZ

Absent n'ayant pas donné pouvoir :

M. Jean-Jacques MONPEYSEN

Est désigné comme secrétaire de séance : M. Yves RINCK

N° 2024 - 02 - 20 / AFFAIRES FONCIERES

ZAC du Grand Tilleul

Convention de mise à disposition d'un terrain au profit de la Brasserie des Tilleuls

RAPPORTEUR : M. le MAIRE

La Brasserie des Tilleuls souhaite produire son propre houblon pour maîtriser l'ensemble de la chaîne de fabrication d'une partie de ses bières.

Pour cela, elle souhaite aménager un espace dédié à la création d'une houblonnière à proximité immédiate de sa brasserie.

La Commune de NYONS dispose d'un espace de 1 000 m² environ situé entre l'arrière de la Brasserie et la Route Départementale 94 (parcelle cadastrée AE 0987 en partie).

Cette parcelle a été mise à disposition de la CCBDP lors du transfert de la Zone d'Activités du Grand Tilleul. Cette parcelle est inconstructible et est aménagée en pelouse.

La création d'une houblonnière à cet endroit permettrait d'une part pour l'entreprise, de maîtriser la provenance de sa matière première et d'autre part, pour les collectivités, de promouvoir le développement des circuits courts via la mise en œuvre d'opérations exemplaires de ce type.

La Brasserie des Tilleuls, la CCBDP et la Commune de NYONS signeraient une convention de mise à disposition d'une partie de la parcelle AE 0987 (environ 1000 m²) à titre gratuit, pour une durée de 9 ans.

L'Entreprise réalisera les aménagements nécessaires à la création et à la production de cette houblonnière (aménagement du terrain, système de récupération des eaux de pluie, installation d'équipements divers) et s'engagera à respecter la réglementation en vigueur.

.../...

Rc

